



**Centre éducatif et social
pour adultes handicapés mentaux**

Les Ateliers Hainchamps
Atelier artisanal
pour adultes handicapés mentaux



PROJET SOCIO-ÉDUCATIF

Actualisation avril 2016

I. PROJET INSTITUTIONNEL

1. Historique

Le Projet *Cesahm* a vu le jour à la fin des années septante dans le contexte de l'Atelier protégé OLISLAEGER aujourd'hui dissous. C'est à cette époque, en effet, que les ateliers protégés - depuis lors rebaptisés entreprises de travail adapté (ETA) - commencèrent à s'inscrire dans une démarche d'économie de marché et, de ce fait, se trouvèrent rapidement confrontés au manque de « rentabilité » des plus handicapés parmi leurs travailleurs.



A l'instigation de responsables locaux de la Mutualité Chrétienne de Liège, l'idée prit ainsi corps en 1981 de créer un centre de jour qui pourrait accueillir quelques-uns de ces travailleurs d'ateliers protégés exclus du travail autant par la crise économique qui

commençait à s'étendre que par les nouvelles idéologies marchandes qui s'imposaient partout.

Après un an de réflexion et de préparation, le Centre de jour **Cesahm** ouvrit ses portes le 15 septembre 1982 à Seraing au coeur d'une région en voie de désertification industrielle et où aucune structure d'accueil de jour pour adultes handicapés mentaux n'existait. **Cesahm** a été agréé et subsidié dès sa création.

En 1998, au travers de nos expériences tant auprès des personnes handicapées que de leurs familles, l'idée de créer un nouveau projet s'est imposée à nous comme une évidence. En effet, nous savions que, dans notre région, le contexte socio-économique est difficile et ne favorise pas le travail ordinaire et l'intégration des personnes handicapées.

Par ailleurs, les services d'accueil subsidiés étaient (et sont toujours) l'objet d'un moratoire qui n'autorise de nouveaux projets qu'à travers la transformation de services existants. Un nombre significatif de personnes handicapées mentales ont été exclues des entreprises de travail adapté et ne trouvent par ailleurs plus place dans les services d'accueil de jour où les places disponibles sont réservées aux « cas prioritaires » ou personnes dont la déficience est plus importante. Le risque est dès lors, pour ces laissés-pour-compte, de se retrouver sans aucune possibilité d'occupation extérieure tout au long de leur existence.

Nous ne pouvions tolérer une telle situation; c'est pourquoi, depuis bien longtemps, l'idée de créer un espace public où la personne handicapée ne serait plus privée d'une « utilité sociale concrète et immédiate » nous est apparue comme un projet social nécessaire.

L'ASBL. C.E.S.A.H.M. a ainsi acquis un deuxième immeuble dans un environnement choisi :

- dans une rue vivante de même culture sociale que les personnes à accueillir,
- facile d'accès et bien desservie par les transports publics,
- à proximité d'un quartier d'activité sociale et commerciale,
- connaissant une bonne entente de voisinage.

Les **Ateliers Hainchamps** ont ouvert leurs portes en 1999, avec une autorisation de prise en charge mais sans aucun subside de l'AWIPH. Les aides à l'emploi (Maribel et APE) ont été les financements nécessaires et utiles à la création de ce projet. Le produit issu des ateliers (restauration de meubles et garnissage) a également été un levier pour financer les frais de fonctionnement au démarrage.

Pendant plusieurs années, nos deux services d'accueil ont fonctionné de manière distinctes mais avec la même philosophie de travail. En 2004, les **Ateliers Hainchamps** ont été agréés pour organiser des activités sans subventionnement. Depuis 2008, les ateliers bénéficient d'une subvention partielle représentant 11% de ses produits.



En 2014, avec l'accord de la direction accueil et hébergement de l'AWIPH, nous avons décidé de mettre nos deux dispositifs d'accueil en commun d'un point de vue fonctionnel pour répondre à un triple objectif :

- Trouver une solution durable pour pérenniser notre structure partiellement subventionnée (économies d'échelle-organisation facilitée).
- Améliorer l'offre de service à l'ensemble des bénéficiaires ; une offre plus diversifiée d'ateliers et d'activités complémentaires dans des lieux plus appropriés (réaffectation de certains espaces).
- Maintenir le volume d'accueil voir l'augmenter (cfr contrat de gestion de l'Awiph 2013-2017 > mieux répondre à la demande)

2. Finalité

Quelles que soient les personnes que nous accueillons, quel que soit leur parcours, l'ASBL Cesahm leur offre un accueil et un accompagnement en tant qu'être humain avec un potentiel à développer.

Notre objectif :

Leur donner des outils pour analyser, décider et agir ; pour se débrouiller dans la vie quotidienne.

Nos valeurs :

- connaissance de soi et des autres
- respect des individualités
- solidarité, partage
- intégration à la vie sociale en tant que citoyen à part entière
- promotion d'une image positive de personnes actives au sein de la société

Ethique de travail des professionnels :

- Ecoute, respect, empathie
- Coopération, solidarité
- Ouverture
- Congruence

Référents théoriques :

- Normalisation
- Valorisation des rôles sociaux
- Analyse transactionnelle
- Photogramme©



Ce que les équipes professionnelles du **Cesahm** et des **Ateliers Hainchamps** proposent aux adultes handicapés mentaux de Seraing & environs, c'est un lieu de travail : nos services d'accueil de jour ne sont ni une école, ni un centre d'apprentissage, ni un centre de réadaptation et ce ne sont pas davantage un centre d'éducation permanente, un atelier d'expression ou un centre de loisirs créatifs. Ce sont des lieux pour des adultes handicapés mentaux dans la force de l'âge où ils peuvent se rendre tous les jours ouvrables pour y être

utiles, c'est-à-dire pour y travailler, comme le font ailleurs leurs pères et leurs mères, leurs frères et leurs soeurs.



Au *Cesahm* et aux **Ateliers Hainchamps**, le contexte de travail n'est pas un objectif ultime ou un point d'aboutissement mais une structure de base et une condition sine qua non pour asseoir un travail social susceptible d'épanouir ces personnes ayant entre 18 et 65 ans.

Privé d'utilité sociale, condamné à l'oisiveté - même sous les apparences confortables d'une vie de loisirs ou sous le prétexte d'un développement encore inachevé,

l'adulte handicapé n'aurait pas plus de chances de maintenir sa santé mentale et de poursuivre son épanouissement que tout autre personne valide réduite au chômage et exclue de la société des actifs.

On ne peut de ce fait soutenir des objectifs de valorisation sociale pour les adultes handicapés si on les écarte de tout rapport au travail, c'est-à-dire de toute relation d'utilité effective à l'égard de tiers. Il n'y a pas, en effet, deux modes de valorisation sociale pour les adultes dans nos sociétés : l'un qui impliquerait travail et responsabilité, l'autre qui consisterait en d'éternels apprentissages comportementalistes repoussant toujours plus loin dans un inaccessible avenir l'utilité sociale directe et concrète.

Il s'agit donc d'offrir aux personnes handicapées mentales des structures de travail adapté.

Mais qu'est-ce qu'un travail adapté à un adulte handicapé mental ? La diversité des activités de travail accessibles aux personnes handicapées est inépuisable comme l'est la diversité de leurs compétences. Mais elles doivent cependant remplir certaines conditions :

1. Ce doivent être des **activités utiles à des tiers** et reconnaissables comme utiles par ces tiers.

Il ne s'agit pas ici d'efficacité ou de rentabilité, mais d'utilité. Cette notion d'utilité à des tiers implique qu'on veille à être tourné davantage vers l'extérieur que vers l'intérieur du groupe des personnes accueillies et de leurs accompagnateurs éducateurs.

2. Il s'agit d'un **travail fini**, c'est-à-dire terminé et **soigneusement** terminé. Le résultat doit être de qualité aux yeux de tiers extérieurs. Par ailleurs, du fait des limites intellectuelles et des difficultés pour les personnes handicapées mentales à se projeter loin dans le temps, le travail doit être achevé dans des délais modestes.

3. Le travail doit avoir un sens en soi et sa finalité doit être facilement perceptible aux personnes handicapées qui sont intervenues dans le processus. A cet égard, le **contact direct avec le tiers bénéficiaire du travail** est le moyen privilégié qui donnera à l'adulte handicapé l'occasion de mesurer la finalité et le résultat utile de son activité.



4. Les phases du travail doivent être clairement perceptibles à chacune des personnes accueillies. Du moins chacun doit-il bien percevoir son **rôle indispensable** à un moment précis du processus : il ne peut être un rouage anonyme réalisant des tâches dont il ne comprendrait pas l'utilité finale.

5. Nous estimons que ce travail doit en général être un **travail de groupe** et non une prestation individuelle ; de cette manière, la personne accueillie expérimente concrètement des relations de coopération où elle intervient à sa mesure et selon ses capacités dans une production commune. Les groupes de travail sont mixtes, de petite taille (sept à huit personnes) et hétérogènes quant à la nature et l'importance du handicap des personnes accueillies qui en font partie.

Les accompagnateurs professionnels du *Cesahm* et des **Ateliers Hainchamps** sont soucieux d'aider chaque adulte handicapé à se découvrir ainsi un rôle précis, une tâche dont il se sente responsable et dans laquelle il soit plus autonome et plus compétent que ses collègues, bref un « métier ». Les fruits de cette valorisation sociale fondamentale sont visibles quand nous observons un plus ancien partageant spontanément son savoir-faire avec un nouveau. Nous les observons également à travers la satisfaction et la fierté que manifestent ceux qui ont réalisé un travail et qui viennent le remettre au tiers client.

Le travail au *Cesahm* et aux **Ateliers Hainchamps** est un processus de type primaire et communautaire où nous visons une valorisation sociale immédiate via le **contact avec le tiers client** et à travers le **partage égalitaire des recettes du travail** entre les personnes accueillies ou leur utilisation directe au bénéfice du groupe. L'argent personnellement gagné est un outil de développement social considérable même chez des personnes ayant un handicap sévère et qui semblaient au départ indifférentes à l'économie monétaire. La réunion hebdomadaire des personnes accueillies est le lieu interpersonnel où se manifeste et se développe le plus visiblement la conscience individuelle du travail productif, de l'argent gagné et des possibilités de bien-être qu'offre la possession de l'argent. Connaître la finalité de son travail, connaître son client sont des éléments essentiels à la prise de conscience de son action et de son implication dans un processus utile à des tiers. Cela est indispensable pour atteindre la valorisation recherchée en tant qu'être actif et utile.

Actuellement, nos services d'accueil de jour offrent, conjointement, des possibilités de travail dans les domaines suivants : décapage et remise à neuf de mobilier, garnissage, fabrication de plats cuisinés, fabrication d'allume-feu écologiques (k-lumets), travaux de couture (réparation) et services à la collectivité (buanderie, livraisons, courses, jardinage,...)



Le **Cesahm** et les **Ateliers Hainchamps** sont des centres à **vocation locale**. Poursuivant des objectifs d'intégration sociale maximum, nous estimons essentiel de ne pas déraciner les personnes accueillies ; c'est pourquoi nous n'accueillons que des adultes handicapés habitant le bassin de Seraing. Enfin, ce sont deux centres de petite taille. Nous estimons cet élément indispensable à nos objectifs sociaux. En effet une taille plus grande et une concentration importante de personnes handicapées sur un même site suffiraient à rendre illusoire tout programme d'intégration sociale.

Cette structure professionnelle et géographique concrétisée, la méthodologie socio-éducative mise en oeuvre au Cesahm vise à ce que ces adultes handicapés s'assument personnellement de mieux en mieux dans leurs besoins primaires, leur vie affective et leurs relations sociales : cet objectif de **structuration** et d'**épanouissement de la personnalité** prime sur les objectifs comportementalistes visant à acquérir telle ou telle performance particulière, laquelle ne peut être fondée que par la première et non inversement.

Concernant l'accompagnement de la vie affective et sexuelle, le Conseil de Direction a impulsé en ce début d'année 2016, en concertation avec les équipes, la rédaction d'une **charte institutionnelle**. Cette charte est un cadre où sont donnés des repères, avec comme objectif principal, de permettre à la personne de s'épanouir, par elle-même, dans sa vie affective et sexuelle. Le but est de l'amener à se construire et à adopter un comportement sexuel socialement accepté et ainsi, à valoriser son propre rôle social. Le plan de formation 2016-2018 des équipes pluridisciplinaires est axé sur cette thématique afin d'aider les professionnels à affiner leur accompagnement tout en s'appuyant sur des personnes ressources externes et accessibles pour les personnes accueillies et leurs familles. A ce titre un partenariat avec le centre de planning de Seraing est en construction.



Une attention particulière est donnée aux prises de conscience progressives que l'adulte handicapé réalise tant vis-à-vis de ses handicaps que vis-à-vis de ses capacités comme vis-à-vis des comportements, limites et capacités des autres, handicapés ou non. Nous observons que les progrès dans la **conscience de soi**, réalisés dans un **climat général de respect et de tolérance**, sont la clé des progrès dans les relations sociales et dans les performances externes. Nous estimons que cette conscience de soi implique pour chacun une conscience progressive de son handicap spécifique.

Dans le même ordre d'idées, les accompagnateurs professionnels de nos services s'emploient à améliorer la prise de conscience par les personnes accueillies des comportements sociaux qui peuvent concrètement favoriser leurs relations sociales ou au contraire les handicaper davantage. A titre d'exemple, nous privilégions les sorties en petits groupes (quatre à cinq personnes handicapées) et nous n'encourageons pas la participation fréquente à des activités de masse organisées exclusivement pour les personnes handicapées.



Le travail des professionnels porte beaucoup sur le développement des capacités relationnelles et de communication. Nos efforts visent à ce que les personnes accueillies puissent développer des relations égalitaires et de réciprocité entre elles, se faire comprendre et s'affirmer en tant que « sujet-je », résoudre par elles-mêmes les conflits inhérents à la vie sociale, en bref interagir socialement en s'affranchissant au maximum de la tutelle parentale et professionnelle. A cet égard, nos services n'utilisent pas la pratique dite de « l'éducateur référent » parce qu'ils l'estiment susceptible d'encourager des liens de dépendance duale et inégalitaire entre une personne handicapée et une autre qui ne l'est pas, au détriment du développement de relations plus vraies entre pairs. Le travail des professionnels est donc défini chez nous comme un travail en coulisses plutôt qu'une prestation sur le devant de la scène : écoute active et renvoi en miroir plutôt que toute forme de maternage, fût-il sous forme de stimulation comportementaliste. Par ailleurs, le personnel qualifié a pour mission de garantir, par une attention continue, l'intégrité physique et morale des personnes fréquentant nos services.

Du point de vue des relations avec les familles, le **Cesahm** et les **Ateliers Hainchamps** adoptent une politique de responsabilisation des personnes accueillies en ce sens que nous considérons toujours l'**adulte handicapé** comme l'**interlocuteur direct entre nous et la famille** et que nous évitons de le court-circuiter et de l'infantiliser par des messages le concernant transmis directement à la famille. Au fil des ans, nous constatons leurs progrès dans leurs capacités à négocier directement avec les membres de leur famille la participation à telle activité, l'achat de tel vêtement ou équipement et ce, sans intervention du service.

La destination locale de nos centres garantit la proximité des domiciles et facilite le contact immédiat avec les familles en cas de nécessité. Par ailleurs nous maintenons un climat de relations positives via l'organisation épisodique de rencontres : fête annuelle, goûters, etc...

Une attention particulière est accordée aux **réunions hebdomadaires des personnes accueillies**. Au terme d'un travail de plusieurs années, nous constatons que les personnes accueillies parviennent à assurer elles-mêmes l'animation des réunions, certaines personnes participant également au rapport écrit et de faire toute une série de choix les concernant : organisation du travail, choix d'activités sportives, de loisirs, etc... Ces réunions hebdomadaires sont aussi surtout l'occasion pour les personnes accueillies de verbaliser le vécu de la semaine et d'échanger à propos des petits incidents de la vie de groupe. Ils améliorent ainsi leur communication et leurs relations ; ces moments leur permettent de « mettre des mots » sur les ressentis et les non-dit.



La **vie en petits groupes** est considérée comme une composante essentielle de la méthodologie socio-éducative du **Cesahm** et des **Ateliers Hainchamps**: elle fournit un cadre social structuré impliquant des avantages et des contraintes, où l'adulte handicapé se construit au milieu de ses pairs un statut social concret résultant de son activité personnelle dans la réalisation d'un travail communautaire orienté vers l'extérieur. Parents

et entourage sont souvent surpris des compétences dont font preuve les personnes handicapées travaillant dans un tel cadre.

Au **Cesahm**, pour favoriser les échanges, nous sommes passés de 2 à 3 groupes que les personnes accueillies ont identifié par des couleurs : vert, bleu et brun. Aux **Ateliers Hainchamps**, il s'agit d'un seul groupe identifié par la couleur orange.

3. Population accueillie

Le **Cesahm** est agréé par l'A.Vi.Q. (Agence pour une Vie de Qualité – Branche Handicap) pour accueillir en journée des adultes, hommes ou femmes, ayant un handicap mental léger (deux places maximum), modéré ou sévère. L'objectif à atteindre est de 3371 points. Un point correspond à 1 jour de présence pour l'ensemble des personnes accueillies au **Cesahm**. La nouvelle législation nous a permis d'élargir notre accueil à trois nouvelles personnes. Nous accueillons 20 personnes, 17 personnes à temps plein et 3 à temps partiel.

Les **Ateliers Hainchamps** sont agréés par l'A.Vi.Q. pour organiser des activités pour 8 personnes handicapées adultes. Nous nous adressons à des adultes, hommes ou femmes, ayant une déficience intellectuelle légère, modérée ou sévère.

Outre leur déficience intellectuelle, certaines personnes ont un autre handicap ou maladie associée : épilepsie, troubles moteurs, malvoyance, surdité, troubles de la parole, troubles du comportement, etc...

Nos deux S.A.J.A. se destinent aux personnes adultes, âgées de 18 à 65 ans, qui ne manifestent pas de trouble grave du comportement, ni de pathologie psychique envahissante et qui habitent le bassin de Seraing, c'est-à-dire qui sont domiciliées et/ou hébergées dans un rayon de moins de 5 kilomètres à vol d'oiseau autour de nos entités.



Les 28 adultes handicapés fréquentant le Cesahm et les **Ateliers Hainchamps** sont domiciliés dans le bassin de Seraing, et spécifiquement dans les communes de Seraing , Flémalle, Grâce-Hollogne et Liège-Glain. Ils ont entre 23 et 60 ans (moyenne d'âge : 41 ans). 18 sont femmes, 10 sont hommes. 24 personnes vivent avec un membre de leur famille, deux en services résidentiels et deux au Service Hainchamps de mise en autonomie.

Nous organisons un service de transport entre le centre et le domicile pour les adultes inscrits au **Cesahm**. En ce qui concerne les **Ateliers Hainchamps**, nous n'avons pas les ressources financières nécessaires que pour organiser un tel service. Les personnes viennent soit en transport en commun, soit accompagnées par leur famille.

Il n'y a pas de limitation a priori de la durée de fréquentation des S.A.J.A. Tant que l'adulte accueilli manifeste des dispositions et un intérêt à mener et poursuivre une vie active, ses besoins généraux répondent aux finalités du service proposé par le **Cesahm** et les **Ateliers Hainchamps**.

4. Admissions et réorientations



Nous examinons les demandes émanant directement des personnes handicapées et de leurs familles ou représentants légaux. Nous invitons les personnes qui nous contactent à s'adresser au Bureau Régional de l'A.Vi.Q. de Liège afin d'obtenir un avis d'orientation.

Dès le départ, la personne handicapée est invitée à visiter les services d'accueil avec ses père et mère ou ses représentants, il arrive qu'un travailleur social accompagne la famille à leur demande. Nous organisons les visites en petits groupes (3 familles) plusieurs fois par an. Au

cours de la visite, le projet de service, les valeurs et méthodologies suivies sont exposées ainsi que les conditions de fréquentation du Centre, y compris les conditions financières. Un document reprenant la demande et les coordonnées de la personnes est complété par la personne et sa famille si elle souhaite s'inscrire.

Si, à la suite de cette visite des services d'accueil, la demande d'admission est confirmée par téléphone, la personne est inscrite sur la liste d'attente.

Lorsqu'une place se libère, la chef éducatrice du **Cesahm** et des **Ateliers Hainchamps** prend contact avec la personne inscrite sur la liste d'attente. Si la personne est toujours en demande d'admission, la chef éducatrice se rend au domicile de la personne en demande afin de rassembler les renseignements nécessaires à l'accueil et réaliser l'anamnèse.



Si, à la suite de cette visite en famille, la demande d'admission est réitérée, une période d'essai de minimum une semaine est proposée. A l'issue de celle-ci, l'équipe pluridisciplinaire est amenée à examiner la demande d'admission en réunion d'équipe.

Si, à la suite de la période d'essai, la demande d'admission est réitérée, et que l'avis de l'équipe pluridisciplinaire est favorable, la personne handicapée est admise à fréquenter le **Cesahm** ou les **Ateliers**

Hainchamps. L'avis d'entrée est envoyé à l'A.Vi.Q. qui attribue une catégorie provisoire pour un an, le temps de constituer un dossier psycho-médico-social complet au sein du service.

Une perte significative d'autonomie motrice et l'apparition de troubles graves du comportement ou d'une pathologie psychique envahissante sont des circonstances pouvant amener à l'examen de la réorientation éventuelle de la personne accueillie vers un autre service ou vers une autre structure.

5. Mode de structuration

Le **Cesahm** travaille dans le cadre de la législation de l'A.Vi.Q. (AGW du 15-05-2014) Il en reçoit des subsides qui assurent le financement de ses activités à concurrence de 75 %. Les personnes accueillies paient une participation journalière dans les limites prévues par les pouvoirs publics et qui assure 10 % des produits. Le solde à financer est couvert par des subventions de la région wallonne (emplois APE et Maribel) et des dons privés.

Les **Ateliers Hainchamps** sont agréés SAN et partiellement subventionnés par l'A.Vi.Q. (AGW 11-09-2008). Les Ateliers reçoivent un subside qui participe au financement du service à concurrence d'environ 13%. Les emplois sont subventionnés par la région wallonne (APE et Maribel), cela représente 55% des produits. Les personnes accueillies paient une participation journalière dans les limites prévues par les pouvoirs publics et qui assure 17 % des produits. Le solde est financé par des dons privés.

5.1. Inventaire et mode d'utilisation des ressources

5.1.1.L'infrastructure

Le *Cesahm* est situé en milieu urbain à Seraing, rue du Sewage 9, dans un zoning commercial desservi par les transports en commun.

Il occupe un bâtiment de ± 550 m² sur un terrain de 4000 m². Un pavillon en bois de ± 150 m² sert de zone de stockage et de rangement pour le matériel technique et de jardinage. Le terrain qui entoure les bâtiments est constitué d'une zone de parking, d'une grande pelouse, d'arbustes décoratifs et fruitiers.

Les **Ateliers Hainchamps** sont situés rue Hainchamps 77 à 4100 Seraing. Les Ateliers occupent une partie du rez-de-chaussée de deux maisons aménagées en une seule. Ils disposent, sur une superficie de 80m², d'un petit réfectoire et de 2 deux espaces d'ateliers. Une cour extérieure complète l'ensemble et permet, à la belle saison, de travailler et/ou de manger à l'extérieur. La rue Hainchamps est située à proximité directe du quartier commerçant du Pairay. L'accès est aisé par l'avant comme par l'arrière du bâtiment.

5.1.2.Les ressources extérieures

La situation des *Cesahm* et **Ateliers Hainchamps** au centre de Seraing est intéressante du point de vue de l'intégration sociale des personnes handicapées qui ainsi ne sont pas déracinées de leur milieu de vie ordinaire. Cette situation urbaine permet une fréquentation aisée des commerces, infrastructures sportives, culturelles et de loisirs locales. Les personnes accueillies participent aux courses hebdomadaires, fréquentent la piscine communale, la salle de sport d'une école communale, la salle d'une maison de quartier... Seraing est en outre une commune très boisée ce qui permet également la pratique régulière de la marche en forêt.



A côté de cela, nous avons développé un partenariat rapproché avec les SAJA « les Oliviers » (k-lumet et ping-pong) et « les Grillons » (fourniture de collations préparées en nos ateliers).

Nous collaborons également régulièrement avec des associations locales (centre de planning, mutuelle, centre sportif,...) pour l'organisation ponctuelle d'activités.

5.1.3.Le personnel

Le personnel socio-éducatif et paramédical

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'une chef éducatrice et de six éducateurs(rices), une psychomotricienne et une ergothérapeute.

La psychomotricienne a rejoint nos équipes en 2012, l'ergothérapeute en 2014. Cette pluridisciplinarité des équipes a été renforcée suite à la nécessité de répondre à des besoins multiples et variés d'une population très hétérogène et parfois vieillissante.

Leur temps de travail est réparti de façon stable entre les deux entités :

- **Cesahm** : la chef éducatrice à mi-temps, un éducateur à temps plein, deux éducatrices à 23h/sem, une éducatrice à 21h/sem, une éducatrice à mi-temps, la psychomotricienne à 4h/sem et l'ergothérapeute à 23h/sem, soit, au total, 4,47ETP.
- **Ateliers Hainchamps** : la chef éducatrice à quart temps, deux éducatrices à mi-temps et la psychomotricienne à 15h/sem, soit, au total, 1,64ETP.

La chef éducatrice coordonne les actions des équipes pluridisciplinaires. Elle assure les contacts avec les familles ainsi que le travail en réseau avec les partenaires professionnels externes.

L'ergothérapeute intervient de manière plus spécifique au niveau :

- de l'accessibilité des informations aux personnes accueillies
- de l'adaptation des postes de travail
- des positions de travail
- des aides techniques pour la vie quotidienne
- des bilans d'autonomie.

L'équipe pluridisciplinaire est accompagnée et supervisée par une psychologue indépendante lors des réunions socio-éducatives.

Le personnel administratif et technique

La directrice, employée à temps plein, assure les tâches administratives et de gestion ainsi que les relations extérieures (avec les instances subsidiaires, les fédérations, les organismes d'audit et de contrôle,...). Elle est assistée par une secrétaire à temps partiel (26h/sem).

Le responsable technique et maintenance, engagé sous contrat APE, apporte un complément nécessaire à la bonne gestion du service. Il est non seulement responsable de la maintenance du bâtiment mais également le conseiller technique indispensable au bon fonctionnement des ateliers. A ce niveau, il intervient en complémentarité de l'équipe socio-éducative, les aspects techniques liés aux ateliers de travail dépassant les compétences des éducateurs et ergothérapeute.

L'entretien quotidien est assuré en partie par les groupes d'ateliers, eux-mêmes. Une technicienne de surface (15h/sem) assure l'entretien quotidien des lieux communs et des sanitaires.

Le service de transport centre-domicile est assuré par l'équipe socio-éducative et la technicienne de surface.

Chaque professionnel dispose d'une fiche fonction décrivant ses missions et tâches. Des entretiens de fonctionnement ont lieu une fois par an afin de faire le point sur la

satisfaction du travailleur et de son responsable hiérarchique, de son projet professionnel et des objectifs à poursuivre.

Un plan de formation est établi pour 3 ans. Il prévoit des temps de formation en interne et en externe pour chaque travailleur.

5.2. Mode de fonctionnement

Les tournées vers les domiciles des personnes accueillies sont organisées à partir de 8h30. Les derniers retours à domicile se font vers 16h30.

Les personnes accueillies arrivent au *Cesahm* et aux **Ateliers Hainchamps** à partir de 9h et repartent à partir de 15h30. A leur arrivée, les personnes prennent le temps de se saluer et de boire une tasse de café, un thé ou un jus de fruit, c'est la période d'accueil. Au *Cesahm*, l'accueil a lieu dans la salle de séjour. Aux **Ateliers Hainchamps**, l'accueil se fait dans le petit réfectoire situé à l'arrière du bâtiment.

Structuration des activités



La matinée est principalement consacrée au travail en ateliers :

- ✓ Décapage et restauration de meubles
- ✓ Cuisine : confection du repas de midi
- ✓ K-lumets : fabrication d'allume-feu écologique
- ✓ Services à la collectivité (buanderie, livraisons, course, jardinage,...)

Les ateliers débutent à 9h40 et se terminent à 12h, heure du repas. Les groupes sont constitués de manière stable et sur choix des personnes accueillies. Il est important de s'investir à long terme dans un groupe de manière à y acquérir non seulement des compétences au niveau du travail (métier) mais aussi de développer un sentiment d'appartenance au groupe ; la performance recherchée étant une compétence de groupe.

Parallèlement à ces ateliers, fonctionnent quelques fois par semaine un atelier Garnissage et un atelier Couture.

Pour les personnes ayant plus de difficulté à s'investir dans les ateliers de valorisation et d'utilité sociale, un atelier psychomotricité leur permet de s'épanouir via des activités motrices et d'expression.

Enfin, complémentairement à cette offre, un atelier estime de soi permet aux personnes qui en ont besoin de travailler sur des objectifs liés à l'autonomie personnelle.



Un transport de transition entre les deux entités est organisé une fois par jour à 11h50.

Au *Cesahm*, un repas chaud est servi à midi. Aux **Ateliers Hainchamps**, les personnes mangent un bol de soupe et leur pic-nic.

Après une heure de pause autour du repas, les activités reprennent dès 13h.

Les après-midi, les personnes accueillies soit continuent à travailler dans les ateliers, soit prennent part à une activité sportive ou de créativité : natation, équitation, marche, activité d'expression créative, atelier musical, danse etc... Le vendredi, les personnes accueillies ont la possibilité de proposer une sortie avec leur groupe. Les différentes activités sont programmées suivant un planning précis. Chaque personne choisit individuellement les activités dans lesquelles elle souhaite s'investir et dispose donc d'un horaire individuel. Cet horaire est revu deux fois par an.

Un local « détente-expression » a été récemment aménagé à l'initiative de la psychomotricienne et de l'éducatrice sportive. Il permet d'offrir un lieu différent qui invite au calme, au bien-être et à la découverte de différentes stimulations sensorielles. Il est utilisé lors des temps de relaxation des séances de psychomotricité ou lors des ateliers « estime de soi ».

La journée se termine par un moment d'échange en groupe (vert, bleu, brun ou orange) autour d'une collation de 15h à 15h30. Les personnes accueillies prennent alors le temps de se retrouver en groupe et de partager les impressions de la journée.

5.3. Procédures de coordination et de concertation

La petite taille de l'institution permet une communication directe et immédiate entre les professionnels à propos du travail éducatif. Les contacts informels sont rapides et nombreux : le matin, avant l'arrivée des personnes accueillies ou l'après-midi après leur départ, sur le temps de midi, etc... Les contacts entre entités sont également faciles (proximité géographique, téléphonie, transport de transition,...)

Cette communication constante est cependant formalisée à travers plusieurs réunions hebdomadaires.

5.3.1. Les personnes accueillies



La réunion de groupe :

Chacun des quatre groupes de personnes accueillies (vert, bleu, brun, orange) se réunit toutes les semaines pendant une heure avec un professionnel. La réunion est animée à tour de rôle par les personnes du groupe. L'ordre du jour est libre et couvre tout problème ou tout sujet soulevé par l'un ou l'autre. Ce discours des personnes accueillies sur elles-mêmes et

par elles-mêmes ainsi que sur le programme du centre, les attitudes et les actions des professionnels, permet une critique et une évaluation immédiate et de première main du travail du *Cesahm* et des *Ateliers Hainchamps*.



Il serait contradictoire pour un centre prônant la valorisation sociale de ne pas mettre au premier plan les critiques exprimées directement par les adultes en situation de handicap. La dynamique engendrée par ces réunions favorise la liberté d'expression de chacun et permet très significativement l'exercice, par les personnes accueillies, de leurs droits et devoirs.

Les réunions de groupe ont lieu dans des lieux séparés, tous les vendredis, de 9h30 à 10h30.

Le conseil des usagers :

Un conseil des usagers regroupant des représentants des personnes accueillies, se réunit tous les deux mois (6 fois par an). Il est composé de deux représentants par groupe, ceux-ci sont élus au sein de leur groupe tous les 2 ans. Ce conseil a pour but de permettre aux personnes accueillies d'apporter leurs idées, suggestions et critiques sur le fonctionnement des SAJA et les activités collectives organisées dans ceux-ci. Il est présidé et animé à tour de rôle par une personne accueillie. La personne ressource pour accompagner ce conseil est assistante en psychologie. C'est elle qui formalise le rapport écrit.

5.3.2 Les professionnels

Les réunions de suivi :

La **réunion de suivi responsabilité** a lieu une fois par mois pendant 30min. Elle se déroule en présence du professionnel, de la directrice et de la chef éducatrice et concerne les responsabilités liées au fonctionnement de l'atelier et des relations aux partenaires extérieurs. Le planning des réunions est réalisé pour l'année.

La **réunion de suivi pédagogique** met en présence une fois par mois le professionnel et la chef éducatrice. Cette réunion permet de faire le point sur le suivi des personnes accueillies dans les ateliers et d'échanger sur les différentes situations rencontrées. Il s'agit d'un espace où l'intervenant peut déposer les difficultés, prendre du recul par rapport à sa pratique et ainsi trouver, avec le soutien de la chef éducatrice, les pistes d'actions pour évoluer dans sa pratique. Le planning des réunions est réalisé pour l'année.

La **réunion de coordination** d'un atelier met en présence les différents professionnels intervenant dans cet atelier à des moments divers ainsi que la chef

éducatrice. Cette réunion a pour objectif de réguler et harmoniser le fonctionnement de celui-ci. Ces réunions sont planifiées par la chef éducatrice au besoin et/ou à la demande d'un des intervenants.

La réunion d'équipe pluridisciplinaire :

Tous les membres des deux équipes pluridisciplinaires, accompagnés d'une psychologue extérieure se réunissent 2h par semaine. La première demi-heure est réservée à l'expression libre des intervenants (sujets amenés « à chaud »). Environ une semaine sur deux, une heure de cette réunion d'équipe est consacrée au bilan et projet individuel d'une des personnes accueillies du **Cesahm**. Cette réunion permet, outre la mise à jour du photogramme©, d'effectuer une évaluation de ses activités et de l'évolution personnelle depuis le bilan précédent. C'est à ce moment que sont formulés les objectifs à poursuivre pour l'année à venir ainsi que le plan d'accompagnement.

Ces réunions ont lieu tous les mercredis de 15h30 à 17h30.

Une réunion spécifique aux **Ateliers Hainchamps** a lieu une fois par mois le mercredi de 14 à 15h. Elle permet de réaliser les réunions de bilan concernant les personnes accueillies aux **Ateliers Hainchamps** et de régler certains points de fonctionnement particuliers liés à l'implantation différente.

Le groupe de travail transversal :

Ce groupe de travail rassemble quatre professionnels issus des différents services de l'ASBL (accueil de jour, logement communautaire, accompagnement, activités citoyennes). Ces professionnels ont en charge de faire vivre les projets transversaux qui unissent les services. Ils se réunissent tous les 2 mois pendant 2heures. Ils font rapports pour leurs équipes respectives et le Conseil de Direction.

La réunion de staff :

La directrice se réunit avec la chef éducatrice une fois par semaine (le mercredi de 14 à 15h).

Ces réunions permettent à la chef éducatrice de rendre compte de sa mission. Elles permettent d'aborder tous les domaines qui touchent à l'organisation et à l'accueil des personnes.

La réunion de staff « gestion d'équipe »

Elle rassemble la directrice et les cheffes éducatrices des entités de Seraing et d'Aywaille. Elle aborde tout point lié à la gestion des équipes et à la formation. Elle permet aux cheffes éducatrices de prendre l'avis de leur collègue, de prendre du recul et de trouver des solutions liées à la gestion des ressources humaines.

Ce staff a lieu une fois par mois.

Le Conseil de Direction :

Ce Conseil est composé de quatre personnes, il regroupe la directrice, les cheffes éducatrices des entités de Seraing (SAJA et logement communautaire) et Aywaille (milieu

de vie – accompagnement, activités citoyennes, transition 15-24) et le responsable technique et maintenance.

Il se réunit tous les mois (calendrier fixé pour l'année) et traite tout sujet relatif au fonctionnement des différents services de l'ASBL. C'est l'occasion pour chacun de rendre compte de sa mission, de faire le retour des souhaits formulés par ses équipes, des projets à mettre en place, des difficultés à dépasser et de trouver ensemble des pistes de solutions à opérationnaliser.

5.3.3. Les familles et les partenaires extérieurs

Le chef éducatrices est l'interlocuteur principal des familles. Néanmoins les contacts informels sont également réguliers avec tout professionnel des services que ce soit par téléphone ou aux centres. Lors des fêtes et des goûters, une attention particulière des professionnels des équipes pluridisciplinaires est accordée à l'écoute et l'échange avec les familles.

Une rencontre avec deux membres de l'équipe pluridisciplinaire est organisée chaque année autour du projet individuel de la personne accueillie. Au besoin et à la demande un autre temps de rencontre peut être programmé.

Les relations avec les partenaires extérieurs sont assurées par les personnes accueillies elles-mêmes et les responsables d'ateliers. La chef éducatrice est également un interlocuteur privilégié pour certains contacts organisationnels ou d'évaluation des partenariats.

6. Mode d'évaluation de la pertinence du projet institutionnel

Le projet socio-éducatif du *Cesahm* et des **Ateliers Hainchamps** est le fil conducteur du travail de l'équipe pluridisciplinaire. Les modalités d'application sont bien-sûr amenées à évoluer mais l'équipe souhaite rester fidèle à l'esprit dans lequel le service a été créé. L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire participe à son actualisation.



L'équipe de professionnels est soutenue dans son travail par une psychologue indépendante qui amène une supervision lors des réunions hebdomadaires. Celle-ci aide l'équipe à réfléchir et prendre du recul par rapport à sa pratique.

Les feed-back des personnes accueillies reçus lors des réunions de groupe ou lors des conseils des usagers servent également de garde fou et de remise en question. Cela permet, comme signalé plus haut, une critique et une évaluation immédiate et de première main du travail des services.

Un memento de l'équipe pluridisciplinaire constitue un référentiel qualité pour notre travail. Il reprend les processus et procédures ainsi que les formulaires adéquats pour maintenir une méthodologie d'action efficiente.

Les professionnels du **Cesahm** et des **Ateliers Hainchamps** se tiennent au courant de l'évolution du secteur en participant à des journées de formation, d'étude ou d'échange avec d'autres équipes organisées à l'extérieur. Les informations reçues et venant de l'extérieur sont partagées en interne lors des réunions pluridisciplinaires.

Par ailleurs, elle tient à affiner la qualité de son travail par l'organisation régulière sur site de formations collectives sur des thèmes propres à ses besoins. Le travail en transversalité enrichit les équipes respectives par les regards croisés sur les pratiques et la démultiplication des ressources et leviers d'actions. Le regard porté par les professionnels d'autres services sur nos actions est aussi un moyen de se vérifier la pertinence de celles-ci.

II. MODES D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DES PROJETS INDIVIDUELS

La structuration du travail éducatif répond aux principes et aux procédures développées dans le chapitre précédent. Elle répond à une approche individuelle et collective dans laquelle l'attention personnelle à chacun autant que la prise en compte des dynamiques propres aux petits groupes concourent au développement naturel et harmonieux de chacun et de tous.

Les accompagnateurs professionnels du **Cesahm** et des **Ateliers Hainchamps** sont particulièrement attentifs aux risques d'aliénation et d'instrumentalisation des adultes handicapés au travers de l'utilisation doctrinaire de théories et de méthodologies trop superficiellement ciblées sur les individus considérés comme objets d'une supervision rééducative constante plutôt que comme adultes libres menant *hic et nunc* une existence pleine et entière échappant au regard inquisiteur d'un contrôle et d'une évaluation incessante de leurs supposés besoins et compétences.



Chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire comme chaque personne accueillie est un interlocuteur à part entière et nous ne voulons pas privilégier l'un par rapport à l'autre.

Le photogramme© est notre outil méthodologique dans le suivi des personnes. Il présente une photo ainsi qu'un plan d'accompagnement. Nous le mettons à jour régulièrement au cours de nos réunions. Le calendrier des réunions de bilans est fixé en début d'année par la chef éducatrice ; la date de la réunion de bilan est celle où l'équipe collationne toutes les observations pertinentes relatives à l'année écoulée = nos observations et notre évaluation (de la progression vers l'objectif et des moyens utilisés) sur 12 mois de travail.

En ce qui concerne la grille d'autonomie figurant dans le photogramme©, elle est complétée la première fois par l'ergothérapeute et ensuite relue par l'équipe avant la réunion de bilan. Si un membre de l'équipe souhaite rediscuter d'un item, cela se fera à la réunion de bilan. Elle est revue chaque année pour les items ayant évolué. La grille d'autonomie est revue entièrement tous les 5 ans.



Dans la semaine qui précède la réunion de bilan, l'éducateur qui va rédiger le PI (projet individuel), fixe une entrevue avec la personne accueillie concernée. Il invite la personne à ramener son planning à la maison pour préparer l'entretien avec sa famille. L'éducateur contactera donc la famille

(en présence de la personne accueillie) pour les informer de l'entretien et en profitera également pour connaître les souhaits particuliers de celle-ci concernant le projet de la personne accueillie. Il fait le retour en réunion de bilan.

Les projets individuels sont formulés par l'équipe pluridisciplinaire dans sa totalité et en concertation avec la personne accueillie, sa famille et, le cas échéant, son représentant légal. Ils visent prioritairement le bien-être personnel mais aussi collectif du groupe dans lequel la personne évolue. Ils sont réactualisés à la demande et au moins une fois par an.



Les équipes pluridisciplinaires du **Cesahm** et des **Ateliers Hainchamps**